

Thoiry évolue avec vous



Le projet se construit avec vous

Thoiry évolue avec vous c'est le nom de ce grand projet qui dessine le Thoiry de demain.

Depuis le début de l'année 2022, il a été présenté aux Thoirysiens lors de 2 réunions publiques et d'une balade urbaine.

Des lettres d'informations ont été distribuées dans toutes les boîtes à lettres de Thoiry pour expliquer les évolutions qui s'annoncent pour notre commune : nouvelle salle des fêtes, mobilités, nouveaux équipements sportifs, offre de logement, écoles... tous sont concernés.

Ces projets sont au cœur des engagements de la municipalité en faveur d'une ville durable, équilibrée et responsable. Certains sont attendus depuis des années, d'autres sont nouveaux, tous sont nécessaires.

Afin de construire le Thoiry de demain avec les Thoirysiens, les moments d'échanges et d'interactions vont se poursuivre en 2023 et vous serez à nouveau sollicités, informés afin que nous construisions ensemble notre ville.

Retrouvez les documents déjà diffusés :

[Lettre info Thoiry évolue avec vous n°1](#) : présentation du projet Thoiry évolue avec vous

[Réunion publique du 8 février 2022](#) : présentation des principes d'aménagement par secteurs

[Lettre info Thoiry évolue avec vous n°2](#) : zoom sur

l'aménagement de la zone du Creux

[Lettre info Thoiry évoluée avec vous n°3](#) : invitation à la balade urbaine du 7 mai 2022 : la découverte de *Thoiry évoluée avec vous* sur le terrain.

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Téléchargement

[Lettre info Thoiry évoluée avec vous n°1](#)

[Lettre info Thoiry évoluée avec vous n°2](#)

[Lettre info Thoiry évoluée avec vous n°3](#)

Procédure de DUP

Afin que ce projet majeur d'intérêt général voit le jour et

que les moyens d'évoluer soient donnés à notre ville, il est nécessaire que la commune soit propriétaire de la totalité des parcelles sur lesquelles il se définit.

C'est pourquoi, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est mise en œuvre sur les parcelles de la zone qui ne sont pas communales.

La DUP permet à une commune de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique.

Il est à noter que malgré l'engagement de cette procédure, la négociation avec les propriétaires concernés reste possible et est la solution privilégiée par l'équipe municipale.

Une concertation préalable au lancement de la DUP a été mise en place du 14 mars au 22 avril 2022. Elle est désormais close.

Une enquête conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire s'est déroulée du mardi 2 mai 2023 à 8 h 30 au mardi 23 mai 2023 à 16 h. Elle est désormais close.

Pour plus d'informations sur l'issue de cette enquête, consultez la page :

<https://www.mairie-thoiry.fr/enquetes-et-reunions-publiques/>